

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

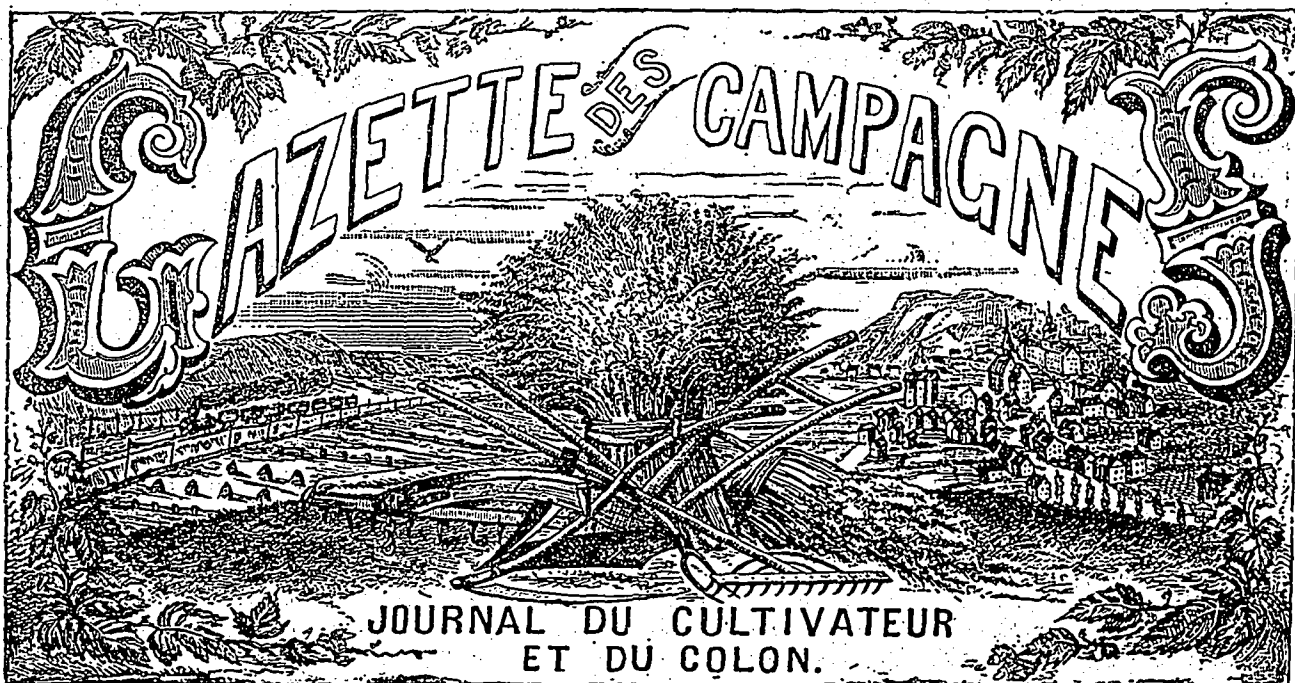
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX.

SOMMAIRE

Revue de la semaine : — Le comté de Kamouraska : (Suite et fin). — Conseillers législatifs. — Députés. — Paroisses. — Erreurs corrigées. — Conclusion.
Causerie agricole : — L'ensilage : (Suite). — Les fourrages propre à être ensilés.
Sujets divers : — Notre petit cheval canadien — Education des volailles : (A suivre).
Choses et autres : — Le Haras National. — L'église de Beauport. — Les feux des prairies. — Prêtre médis. — Appât artificiel. — Un palais de sel. — Du grauit. — Le Canada Artistique.
Recettes : — Composition pour marquer les moutons. — Laine de bois pour les poulaillers.

REVUE DE LA SEMAINE

— Le malheureux Dubois de Saint-Alban, coupable d'avoir assassiné sa femme, sa belle-mère et ses deux enfants, a été condamné à mort, il sera pendu le 20 juin prochain. Il est difficile de rencontrer un homme aussi dépourvu de sens moral que cet individu. Son avocat, M. G. Hamel a déployé dans sa défense le plus grand zèle et un remarquable talent, tous les journaux font l'éloge de sa conduite dans cette tâche ingrate s'il en fut jamais.

— M. Lareau, député de Rouville est mort le 21 avril. — Cette mort cause des regrets universels. Amis comme adversaires n'ont que des paroles émuës à son adresse. M.

Lareau était avocat, et auteur de plusieurs ouvrages, sur le code civil et criminel, et sur l'histoire de la littérature.

— On regarde comme certain que M. Robidoux entrera prochainement dans le ministère ou remplacement de l'honorable M. Gagnon qui doit commencer de suite à exercer ces nouvelles fonctions de shérif.

— A Ottawa, le comité chargé de s'enquérir des accusations portées contre Sir F. Middleton a fait son rapport à la chambre, — en voici la conclusion — " Votre comité considère la confiscation des fourrures injustifiable et illégale, et le général Middleton a admis lui-même dans sa déposition qu'elle ne pouvait être légalement justifiée.

" Votre comité est en outre d'opinion que si la confiscation avait été légale, la propriété confisquée devait revenir à la couronne ; et tout en croyant que le général Middleton a agi sous une fausse idée de ses pouvoirs, il est aussi d'opinion que le fait que le général s'est emparé d'une partie de la propriété pour son usage personnel et celui de personnes de son état major est une grande indignité — On a dit de la part de Bremner que ce dernier était prêt à accepter \$4,500 — avec l'intérêt comme indemnité de ce qu'il a perdu, et votre comité considère cette indemnité juste. "

— Le pape a prononcé le 20 avril une importante allocution, dans l'audience donnée aux cinq mille pèlerins italiens qui étaient allés lui présenter leurs hommages, douze cardinaux, vingt archevêques et plusieurs mem.

bres de la noblesse assistaient à cette audience. " Parmi les graves sollicitudes du ministère apostolique que nous exerçons, a dit le pape, l'une des plus vives et des plus poignantes est celle qui concerne la situation de l'Eglise en Italie et l'état de la foi du peuple italien. Si nous avons toujours signalé les dangers qui nous menacent, nous avons aujourd'hui un motif plus juste de le faire, car depuis quelque temps ces périls sont devenus plus graves.

La guerre que la haine diabolique des partis fait à la religion catholique est soutenue ouvertement par les autorités qui se sont déclarées en faveur de ces partis. Les lois et les actes qui concernent l'Eglise et la religion sont, en Italie, passés sous l'inspiration directe de ces partis. Il y a une preuve tangible que l'action des autorités dans les questions ecclésiastiques dépend entièrement de leurs aspirations sectaires et de leurs desseins coupables, ce qui n'est un mystère pour personne. Il suffit de rappeler les articles du nouveau code pénal contre le clergé, les lois projetées contre les affaires de l'Eglise et les autres qui sont en voie de préparation. C'est la continuation de la guerre qui a été commencée par la destruction de la souveraineté des pontifes et qui se manifeste de plus en plus dans les intentions des agitateurs, c'est-à-dire, une guerre à outrance contre la religion et l'Eglise du Christ. En présence de cet état de choses, le devoir s'impose à tous les catholiques italiens de se montrer tels qu'ils sont, avec courage et à front découvert, afin de conserver le trésor inestimable de la foi.

Il y a aujourd'hui deux camps clairement définis : le camp catholique résolu à rester toujours uni à ses évêques et au pape, et le camp de l'ennemi qui combat contre eux. Ceux qui par lâcheté craignent de se montrer et qui désirent rester neutres entre les deux camps ne servent qu'à grossir les rangs de l'ennemi, suivant la parole divine.

— La santé du Pape est très bonne pour un vieillard de quatre-vingts ans. Son médecin en prend un soin scrupuleux, on dit même qu'il réduit en esclavage son illustre patient.

— L'évêque de Lincoln, Angleterre, est accusé de s'être livré à des pratiques contraires au rit protestant. Le premier résultat de ce procès liturgique est la conversion au catholicisme de douze membres du clergé anglais qui étudient pour entrer dans le sacerdoce.

— Le vice-consul de France à Soussc, M. Tanchou, a remis, en l'église paroissiale de Tunis, la croix de la Légion d'honneur à la sœur Joséphine Dafis, de la congrégation de Saint-Joseph. Cette récompense a été méritée par soixante années de services en Algérie et en Tunisie. Les consuls étrangers, les corps constitués, une délégation de l'armée et une foule nombreuse assistaient à cette cérémonie imposante, qui a produit une grande impression sur tous les membres de la colonie de Tunis.

LE COMTE DE KAMOURASKA.

(Suite et fin)

SOMMAIRE : Conseiller législatif — Députés — Paroisses — Erreurs corrigées — Conclusion.

Lors de la formation du Conseil Législatif pour la province de Québec, en 1867, M. Elizée Dionne, seigneur de Sainte-Anne, fut appelé à en faire partie. Il représente depuis cette date la division de Grandville.

M. Dionne est né à Kamouraska, il est le fils de l'honorable Amable Dionne dont il a été question déjà dans ces articles. Après de fortes études classiques au Collège de Sainte-Anne il embrassa la profession d'avocat, et fut admis à la pratique en 1851. Il a occupé le portefeuille de ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics dans le ministère Chapleau, de mars 1882 à janvier 1884.

M. Charles-François Roy que nous avons vu élu contre M. Letellier 1869 a représenté sans interruption le comté à la Chambre locale de 1869 à 1877. A cette date il fut élu pour les Communes contre M. Perreault, avocat de Kamouraska, il fut défait à son tour par M. Joseph Dumont aux élections générales de 1882. M. Roy était arpenteur. Né à Ste-Anne, en 1835, d'une des plus anciennes familles de la paroisse il fit ses études au Collège de Sainte-Anne. Il est mort le 13 avril 1882, regretté de tous ceux qui avaient eu l'occasion d'apprécier ses qualités de citoyen et ses vertus de chrétien. Quand M. C. F. Roy abandonna son mandat à la Législature locale en 1877 M. Joseph Dumont de Saint-André se fit élire pour le remplacer, mais ayant perdu son siège à la suite de la contestation de son élection, il se présenta contre M. Roy pour le mandat aux Communes, et fut élu en 1878.

M. Charles B. Blondeau fut élu pour le Fédéral aux élections générales de 1882, et défait par M. Alexis Dessaint, député actuel à Ottawa, aux élections suivantes, 1887.

L'honorable C. A. E. Gagnon a représenté le comté au parlement provincial depuis 1878 à nos jours. Quand le ministère Mercier arriva au pouvoir en 1887, M. Gagnon fut choisi pour occuper le portefeuille de Secrétaire-provincial, qu'il vient de résigner pour devenir shérif de Québec.—Nous n'avons encore ici à faire aucune narration ni aucune appréciation. Tout le monde connaît les faits que nous pourrions relater, et les appréciations seraient prématurées, mais nous pouvons bien exprimer le regret de voir M. Gagnon se retirer de la politique, où il a joué un rôle important et fait honneur à son comté.

La paroisse du Mont-Carmel eut pour premier curé, en 1859 M. Pierre Boucher. Ses successeurs furent MM. Joseph Michaud 1861; Joseph Hoffman, 1862-67, François Morin 1867, un mois seulement; Ludger Blais 1867-1871, J. Edouard Demers 1871-1884, et M. Magloire Moreau curé actuel. Le onze juillet 1869, Mgr Baillargeon ordonnait prêtre, dans l'église du Mont-Carmel, M. Maxime, curé de Berthier.

La plus jeune des paroisses du comté, Saint-Philippe de Néri fut érigée en 1870. Elle a eu depuis pour curés

M. Joseph Hudon 1870-81; M. Louis Sanfaçon, 1881, 1884 et depuis M. J. Edouard Demers.

Il nous reste maintenant à corriger quelques erreurs qui se sont glissées bien involontairement dans notre travail. Dans les lignes consacrées à M. le grand vicaire Mailloux il y a plusieurs erreurs de dates que nous corrigeons en reproduisant ce que M. Mailloux dit de lui-même dans son " Histoire de l'Ile-aux-Coudres " : " Je suis né le 9 janvier 1801; J'ai pris la direction du Collège de Sainte-Anne dans l'automne de 1834, et je suis devenu curé de Sainte-Anne en 1838, le 20 février; je ne suis arrivé à Chicago que le 25 mars 1857; j'ai été ensuite curé de Saint-Bonaventure de 1863 à 1865 ". Les autres dates que nous avons données sont exactes, en tenant compte de la correction que nous avons faite pour la date de sa mort.

Nous devons à l'obligeance de M. J. C. Taché, député-ministre de l'Agriculture à Ottawa de pouvoir corriger deux autres erreurs. M. J. B. Taché a été appelé à faire partie du Conseil Spécial, mais il n'a pas accepté l'offre qu'on lui faisait, et n'a jamais siégé dans ce Conseil.

La tradition qui nous a fait dire que M. Robitaille logeait dans sa goëlette pendant les sessions parlementaires n'est pas fondée. Il faut donc croire que cet ancien député habitait alors un hôtel quelconque de la capitale, comme le commun des mortels; c'est moins poétique, mais c'est la vérité.

C'est le 2 mars 1878, que le lieutenant-gouverneur Letellier signifiâ à ses ministres leur renvoi d'office, et c'est le 22 mars que fut publiée la dissolution du parlement.

Nous finissons avec le présent article notre travail sur le comté de Kamouraska. Nous n'avions pas promis grand'chose au début, et nous nous flattons d'avoir consciencieusement tenu parole. Toutefois, quelque défec-tueux que soit notre travail, et pour le fond et pour la forme, nous avons la satisfaction d'avoir fait connaître à nos compatriotes de Kamouraska une foule de choses qu'ils ne connaissaient pas. Qui sait même si nous n'avons pas révélé à quelques-uns de nos lecteurs que leur aïeul ou leur grand'oncle avait été député? Que ceux là au moins nous tiennent compte de notre bonne volonté.

Après avoir parcouru les annales de notre district, nous nous sommes dit avec un légitime orgueil que peu de comtés pouvaient se vanter d'avoir eu autant de députés marquants. Kamouraska a toujours fourni à la division de Grandville des conseillers législatifs et des sénateurs; et depuis 1863 il a presque toujours eu pour députés des ministres soit dans les cabinets d'avant la Confédération soit depuis, dans les administrations fédérales ou locales, il a aussi fourni à la province un lieutenant-gouverneur dont la conduite a été bien diversement jugée, mais chez qui ses adversaires ont toujours reconnu de grands talents, la sincérité des convictions et le désintéressement. L'honorable Chapleau disait de M. Letellier en 1884, dans un discours prononcé à Montréal: " Je l'ai combattu dans le temps assez carrément pour qu'il me soit permis de rendre aujourd'hui justice à la mémoire d'un homme qui fut un grand patriote."

Nous aurions pu de plus donner les noms des enfants du comté qui se sont illustrés dans d'autres carrières que la politique, nous avons passé sous silence un grand nombre de citoyens de mérite, mais croyons nous devoir terminer ici la publication de nos notes.

Le comté de Kamouraska peut être fier de son passé, qu'il pense à son avenir et n'oublie pas " noblesse oblige."

SAINTE-ANNE DE LAPOCATIERE

CAUSERIE AGRICOLE

De l'ensilage--Suite.

LES FOURRAGES PROPRES À ÊTRE ENSILÉS.

J'ai obtenu mes premiers succès d'ensilage avec le maïs et avec le seigle coupé vert, aux premiers mois de l'année agricole. J'ai donc d'abord principalement insisté sur les avantages que l'agriculteur peut retirer de la conservation de ces fourrages à l'état vert.

Ce n'est pas à dire que ces plantes soient les seules que l'on puisse ensiler avec profit. Je n'hésite pas à proclamer hautement que l'on peut ensiler toutes les plantes fourragères et que les méthodes employées pour en assurer la conservation sont les mêmes pour toutes les plantes. Toutefois lorsque le terrain et le climat sont propres, il peut y avoir avantage à s'en tenir au maïs et au seigle, parce que, dans ce cas, on obtient deux grandes récoltes de fourrages verts en une année sur le même sol, partout où l'on peut couper le seigle à la fin d'avril ou au commencement de mai, pour l'ensiler et semer immédiatement le maïs qu'on ensilera à l'automne.

Les plantes qui conviennent le mieux à l'ensilage sont, après le seigle et le maïs: les vesces, les trèfles, les luzernes, l'herbe des prairies, l'avoine coupé en vert, le ray-grass, etc.

Il faut ajouter que les feuilles des plantes sarclées, les tiges des plantes cultivées pour leurs racines, les feuilles de vigne même, seront ensilées avec profit.

Pour la plupart de ces fourrages, je recommande toujours le hachage opéré comme pour le seigle et le maïs. Les fourrages hachés se tassent mieux et plus régulièrement et par suite la conservation en est plus assurée. Toutefois pour les petites herbes et pour les regains, cette opération est inutile, ce serait du temps et du travail dépensés en pure perte.

Procédés par lesquels j'ai réussi à assurer la conservation indéfinie de mes maïs.

Il y a un important intérêt à éviter toute espèce de fermentation pendant et après l'ensilage.

(Extrait de ma conférence faite à Blois le 8 mai 1875.)

Dans un article publié par le journal de l'agriculture le 17 juin je disais: " Le but à atteindre, c'est d'empêcher toute espèce de fermentation avant comme après l'ensilage, car le moyen d'éviter les mauvaises fermentations, c'est de n'en laisser se produire d'aucune sorte."

C'est pour n'avoir pas découvert plus tôt ce principe fondamental que tant de chercheurs ont, comme moi,

perdu de nombreuses années en expériences stériles. Nous voulions conserver le maïs par la fermentation, c'est-à-dire que nous tournions le dos à la solution du problème. La fermentation ne conserve pas ; au contraire, elle est toujours un acheminement vers une décomposition plus ou moins putride, vers une véritable destruction.

J'en ai fait mille fois l'expérience ; lorsque mes maïs avaient contractés dans mes silos mal réglés alors (je ne savais pas les régler autrement au début) la fermentation alcoolique, je me hâtais de le faire consommer au plus vite, sous peine de les voir passer à la fermentation acétique, puis bientôt après à la fermentation lactique ou putride.

Ces expériences si souvent répétées et toujours infructueuses avaient fini par me décourager. Pendant très longtemps, je m'étais résigné à ne demander à mes silos qu'une conservation temporaire, de quelques semaines au plus, c'est à dire du temps qui s'écoulait entre le moment de l'ensilage et l'apparition des fermentations putrides.

J'avais cependant, dès cette époque, à ma disposition tous les éléments d'un succès complet.

Dès 1853, j'avais établi à Burtin, une véritable fabrique de conserves, munie de toutes pièces : puissant hache maïs anglais de la maison Richmond et Chandler, qui a admirablement fonctionné chez moi pendant près de 20 ans ; — machine hydraulique de la force de 8 chevaux, faisant fonctionner mon hache maïs ; — puis, à deux pas de ce hache maïs, 4 silos creusés dans le sol, citernés avec le ciment Portland et parfaitement étanches.

Je hachais alors mes maïs en morceaux de $1\frac{1}{2}$ pouces à $1\frac{3}{4}$ pouces de longueur, j'y mêlais une certaine quantité de menues pailles (toujours trop considérables) et je remplissais successivement mes silos en faisant tasser à mesure les couches du mélange ci-dessus, par une et quelquefois plusieurs personnes dansant ensemble sur ce mélange.

Après ce tassement d'une énergie extrême, je plaçais à la surface une couche de menue paille de 4 pouces environ et par dessus tout une couche de terre glaise battue avec soin, de manière à intercepter tout contact entre le maïs ensilé et l'air extérieur. Pendant les jours suivants, je faisais reboucher, chaque matin, les fissures qui se produisaient à la surface du recouvrement.

Lorsque je procédais quelques semaines plus tard, à l'ouverture du silo ainsi traité, je trouvais invariablement un vide d'un pouce et plus entre le maïs et la couche de glaise superposée. Malgré l'énergie de la compression que j'avais produite pendant l'ensilage, le maïs avait subi un nouveau tassement, et sa partie supérieure présentait une altération qui devait se communiquer rapidement aux couches inférieures. Pour éviter ce résultat, je n'avais d'autre moyen que de faire consommer mon ensilage au plus vite.

Plus tard, je renonçai à la glaise comme recouvrement pour mes silos citernés ; aussitôt après y avoir entassé mon mélange de maïs et de paille hachés, j'appliquais sur le tout un couvercle en bois de chêne, s'adaptant

exactement à l'ouverture du silo et descendant avec et sur le maïs, à mesure que celui-ci s'affaissait. Ce simple changement amena une amélioration sensible, mais bien insuffisante encore : les altérations n'étaient qu'un peu retardées, mais j'étais enfin sur la bonne voie.

Aujourd'hui je me sers encore des mêmes silos et j'y obtiens une conservation indéfinie et complète. En quoi ai-je donc modifié mes procédés ?

Au lieu de hacher mes maïs en morceaux d'un pouce $\frac{1}{2}$ à un pouce $\frac{3}{4}$, je hache à $2\frac{1}{5}$ de pouce seulement.

Au lieu d'y mélanger un quart et quelquefois un $\frac{1}{2}$ en poids de menu paille, je ne dépasse jamais pour cette dernière la proportion d'un dixième et le plus souvent j'ensile le maïs seul sans aucun mélange.

Enfin, ici est la différence capitale, j'accumule sur le couvercle de mon silo, lorsqu'il vient d'être rempli, 100 à 125 lbs de moellons ou de bois de chauffage par pied carré de surface.

Par mes premiers procédés, je n'obtenais qu'une conservation momentanée et surtout incomplète. Avec les nouveaux, j'obtiens une conservation indéfinie et absolue.

Ainsi : 1o. Maïs haché à la longueur de $2\frac{1}{5}$ de pouce au lieu de $1\frac{1}{2}$ pouce ; 2o. Réduction notable dans la proportion des menues pailles, et, mieux encore, suppression totale de ces dernières ; 3o. Superposition de 100 à 125 lbs de matières lourdes par pied carré sur le couvercle mobile de mes silos remplis.

Comment ces 3 modifications si simples ont-elles amené de si merveilleux résultats ? C'est ce que je dois expliquer, et ce sera l'objet des chapitres suivants.

HACHAGE DU MAÏS EN DISQUES ÉPAIS DE $2\frac{1}{5}$ DE POUCE SEULEMENT.

L'agriculteur ne se rend pas assez compte, généralement, des avantages qu'il pourrait retirer du hachage préalable des fourrages affectés à l'alimentation des bestiaux. Même en dehors de la préparation à l'ensilage, ces avantages sont considérables.

Le hacheur, avec ses incisives en acier, avec les cylindres cannelés, qui les précèdent et font en quelque sorte fonction de molaires, travaille à coup sûr aussi bien et plus économiquement que les mâchoires de nos bestiaux, lorsqu'il est mâ par l'eau, par la vapeur ou par un manège à cheval (Je ne parle pas des bras de l'homme devenus trop rares et par suite trop chers pour cet usage.)

Je l'ai déjà dit ailleurs : le travail de la mastication est une dépense de force que le bétail n'exécute pas gratuitement. Je laisse à nos habiles professeurs de mécanique le soin de déterminer scientifiquement, l'effort que fait l'animal pour broyer les différents aliments qu'on lui présente et quelle quote-part il faut ajouter à sa ration pour compenser cette dépense.

J'ai vu autrefois dans mes étables, lorsque je faisais consommer des maïs non hachés, mes bestiaux se livrer à des efforts incessants pour déchiquer les grosses tiges, et s'épuiser à ce travail excessif qui les empêche de profiter, comme il l'ont fait depuis, de cette nourriture excellente, lorsqu'elle leur est présentée sous une forme plus favorable à son absorption.

On ne cherche pas assez à se rendre compte de l'influence qu'exerce sur l'effet des aliments l'état physique sous lequel ils doivent être consommés. Figurez vous deux hommes obligés de se nourrir l'un avec du froment en grains, l'autre avec la même quantité de froment réduit en farine; soyez sûr que ces deux hommes seront loin de profiter également de leurs aliments respectifs, chimiquement les mêmes cependant.

Ce sont évidemment des considérations de cet ordre qui font des mêmes mais des aliments si différents dans leurs effets, selon qu'ils auront été préalablement hachés seulement, ou hachés et attendris par un commencement de fermentation, ou offerts aux bestiaux en tiges entières plus ou moins récemment coupées.

Quant à la grande division que je fais subir à mes maïs au moment de l'ensilage, elle a une importance extrême au point de vue de la conservation. Hachés aussi menu que je le fais maintenant, le maïs s'arrime bien mieux dans le silo; il y occupe bien moins de place, y prenant de lui-même la forme et la consistance d'une espèce de pulpe, laissé dans sa masse le moins d'air possible.

Il n'en est pas de même lorsque le maïs est haché à des longueurs plus grandes. A mesure qu'on s'éloigne de la dimension à laquelle je me suis arrêté après de nombreux tâtonnements la conservation devient moins bonne et finit par être tout à fait défectueuse.

En 1875, un cultivateur du val de la Loire vient prendre chez-moi les dimensions de mon silo elliptique et le reproduisit exactement chez lui. Il le remplit en automne, et lorsqu'il l'ouvrit dans le courant de l'hiver, il n'en tira qu'un produit fort mal conservé que les bestiaux ne mangeaient qu'avec répugnance. Il m'apporta tout désempoigné, un échantillon de son maïs, qu'il avait haché au moment de l'ensilage, en morceaux de 2 pouces et plus de longueur, au lieu de $\frac{1}{2}$ ou $\frac{2}{5}$ de pouce comme je le lui avais recommandé.

Je reconnus immédiatement, la cause de son échec, et je lui demandai pourquoi, contrairement à mes conseils, il avait haché si long. "Je n'avais pu, me répondit-il, me procurer la machine à vapeur dont je comptais me servir et j'ai dû employer un manège à cheval; la besogne ne s'avancait pas assez vite, c'est pour l'activer que je me suis décidé à couper de si longs morceaux."

Il fut émerveillé de la belle conservation des maïs en silos à Burtin, dont il apporta quelques centaines de livres; ses bestiaux furent aussi mis à même d'apprécier la différence. Je cite ce fait parce qu'il contient un précieux enseignement.

La questions des haches-maïs ou hacheurs est des plus importantes.

AUGUSTE GOFFART.

(A suivre)

Notre petit cheval canadien.

Il y a trente ans nos chevaux étaient (sains) exempts de tares et bons sous tous les rapports. Le petit cheval canadien valait autrement que ce que nous avons main-

tenant. Il était de petite taille, c'était son seul défaut; si l'on peut appeler cela un défaut.

La tête carrée; l'oreille petite, les reins courts et doubles, la poitrine et la croupe larges, l'épaule et la hanche musculuses et les jambes fortes, les jointures grandes; le pied solide, une crinière et une queue comme on n'en voit plus, tant elles étaient longues et touffues—tel était le petit cheval canadien sous le rapport de la conformation. Il avait tout ce qu'il faut pour avoir une santé robuste et beaucoup de force musculaire.

Aussi j'ose dire que le petit cheval canadien pouvait traîner de plus lourdes charges que des chevaux bien plus pesants que lui.

Ce qu'il y avait de force et d'énergie dans ce petit animal est incroyable. Qui n'a pas vu arriver en ville dans les mauvais chemins du printemps un habitant avec un voyage de bois d'une demi-corde traîné sur la terre par un cheval gros comme le poing ?

On pouvait voyager toute une semaine à 20 lieues par jour avec un petit cheval canadien. On lui laissait prendre son petit train de deux lieues à l'heure et dans 10 heures on avait franchi les 20 lieues sans presque le faire manger. Le lendemain matin il était frais et prêt à répéter la course et le surlendemain encore; et encore le jour suivant.

Toujours gras, toujours gai; avec une botte de foin et 5 ou 6 livres d'avoine on le nourrissait aussi bien que nos chevaux d'aujourd'hui avec le double de cette ration.

Rien n'égala jamais le petit cheval canadien pour voyager en hiver. Avec lui on n'avait pas besoin de craindre les rencontres dans les mauvais chemins. Il savait se tirer d'affaire merveilleusement dans les plus gros bancs de neige. Tranquillement il s'y engageait et les franchissait sans sauts, sans secousses, en nageant pour ainsi dire, et atteignait le chemin dur sans être essouffé.

Il trottaït dru notre petit cheval. Dans ce temps là le cheval qui trottaït en 3 minutes était considéré extraordinaire. Eh bien avec un peu d'entraînement le plus grand nombre de nos chevaux pouvaient atteindre ce degré de vitesse.

Le fait est que c'est ici, dans le bas Canada, que les courses au trot ont d'abord été les plus rapides.—Les États-Unis n'avaient encore rien de renommé quand en 1858 ou 59 nous avions l'*Oiseau-Rouge* à M. Gratton de Saint Eustache qui a trotté un mille en 2.45. J'ai vu de mes yeux en 1861 le cheval de M. Desjardins trotter $\frac{1}{2}$ mille en 1.10.

Quelle vigueur, quelle force de résistance, ils déployaient ces petits chevaux dans la course! On pouvait les faire trotter toute la journée. L'*Oiseau rouge* fut vendu à un Américain pour la somme exorbitante alors, de \$2000. J'ai parlé dans un autre article de Pilot, un autre petit cheval canadien vendu à un américain pour une bagatelle et qui a été un des chevaux les plus célèbres des États-Unis pour la reproduction des chevaux trotteurs.

Pour la selle le petit cheval canadien était très utile. Un de mes vieux amis qui a toujours été grand amateur

de chevaux de selle et qui a bien connu le cheval canadien, m'a bien souvent dit qu'il le préférerait de beaucoup à tout autre, excepté bien entendu celui qui a du sang anglais.

Facile à dresser, à la main et à la jambe, léger en mains, galopant très raccourci, sûr en n'importe quelle route ou quel chemin, le cheval canadien était vraiment précieux comme cheval de monture.

Il était trop bon notre petit cheval, on nous l'a enlevé. Les américains nous ont acheté à vil prix nos meilleurs juments et nos meilleurs étalons. Les prix étaient bas dans ce temps-là, 80, 100 piastres pour un cheval c'était très joli. Aussi quand les étrangers nous offraient 150 piastres pour une bonne jument, nous croyions faire une très bonne affaire en la vendant.

Pendant vingt ans nous avons ainsi vendu ou plutôt donné, ce que nous avions de meilleur, et un bon jour on s'est aperçu que notre petit cheval avait disparu. Il nous restait bien encore quelques juments de rebuts, tarées, celles dont les américains n'avaient pas voulu, (c'était toujours assez bon pour élever disait-on) et l'on se mit à élever avec des clydes, des mauvais percherons, des suffolks tous trop gros pour nos juments et l'on eut des chevaux..... les chevaux que l'on a maintenant, des ficelles, des décosus, des tarés.

Et nous sommes en arrière de 30 ans. Par notre faute, par notre faute, par notre très grande faute.

En avons-nous encore de ces bons chevaux-là ?

Nous ne pouvons répondre que non.

Je connais un seul étalon qui offre encore les caractéristiques de la race et quelques juments vieilles maintenant, mais elles sont tarées.

De sorte que pratiquement parlant on peut dire que la race est éteinte.

Il ne faut pas admettre comme canadiens les chevaux qui portent ce nom aujourd'hui, c'est un mélange confus de trois ou quatre races.

Oh ! si nous avions su ce que nous faisons dans le temps quelle admirable race de chevaux nous aurions aujourd'hui ! Sous le rapport de la santé, de la force, de la musculature et de la solidité des pieds et des jambes comme sous celui de la vigueur et de la *soutenue* dans le travail de toute sorte, le cheval canadien n'avait pas d'égal ; j'ai dit qu'il laissait à désirer par la taille et aussi sous le rapport de l'élégance, de noblesse, de la démarche.

Si nous lui avions infusé un peu de *pur sang anglais* qui l'aurait un peu grandi et rendu plus élégant, nous aurions maintenant le plus beau et le meilleur cheval du monde

Un anglo-canadien !

Grands dieux quel cheval ça aurait été.

J. A. COUTURE.

Éducation des volailles

L'éducation des oiseaux de basse-cour est une branche assez importante de l'économie rurale et tout à fait du domaine d'une ménagère. Les produits de cette indus-

trie récompensent amplement des soins qu'elle exige. Une basse-cour bien dirigée peut fournir à la consommation de la famille et subvenir en partie aux frais du ménage ; mais pour obtenir de tels résultats, une surveillance active et continuelle, un bon mode d'élevage et l'économie la plus sévère sont indispensables.

Il faut se contenter des ressources qu'offrent la localité et l'exploitation, et de celles qu'on peut se créer, sans faire des frais qui dépasseraient le profit ; car, avant tout, c'est le produit net qu'il faut considérer. Si l'élevage des volailles est souvent plus lucratif en petit qu'en grand, c'est que, pour une petite basse-cour, on trouve une foule de ressources naturelles qui viennent grandement en aide à la ménagère et qui ne suffiraient plus dans une grande exploitation ; ainsi, dans une petite métairie où on élève quarante ou cinquante volailles, elles se nourrissent une grande partie de l'année des insectes et des graines de la basse-cour et du voisinage ; tandis que dans une grande ferme, où le nombre des élèves s'élève à deux ou trois cents, les ressources n'augmentant pas dans la même proportion, il faut pourvoir à la nourriture de la basse cour pendant un plus long espace de temps.

L'élevage des oiseaux de basse-cour n'est profitable qu'autant qu'on peut les nourrir, en grande partie du moins, avec des aliments d'une très faible valeur ou qui ne peuvent être employés à aucun autre usage. S'il fallait toute l'année nourrir des volailles avec des grains ayant une valeur commerciale, on verrait que le compte de la basse-cour, s'il était tenu avec exactitude, se balancerait en perte.

Je n'en conclus cependant pas qu'on ne peut employer avec avantage, à la nourriture des volailles, des grains ou des aliments d'une certaine valeur ; mais ils ne doivent être employés que comme complément ou pour l'engraissement, et encore faut-il faire un choix judicieux de ces durées, et cultiver de préférence certaines plantes qui coûtent peu et conviennent particulièrement à cette destination.

A plus forte raison, j'ai cru dire que l'élevage des volailles dans une cour ou dans un enclos fermé ne peut être que fort onéreux, et ne convient qu'à des gens qui élèvent des volailles dans un but d'amusement, ou des races de choix dont on peut vendre les élèves à un prix élevé.

Il importe beaucoup de faire un choix dans les espèces qu'on veut élever : car telle localité convient aux poules et pas aux canards, aux oies et pas aux dindons. On doit faire entrer aussi en considération la facilité des débouchés. Ainsi, il sera avantageux d'étendre l'élevage des volailles près des grandes villes, où leur nourriture ne coûte pas plus cher qu'ailleurs, et où leur vente donne beaucoup plus de profit.

Il faut aussi considérer la proximité ou l'éloignement des récoltes que les volailles peuvent endommager. Dans certains cas, les dégâts dépassent le profit qu'on peut obtenir. Si la basse-cour est entourée de terres et de récoltes dans lesquelles les volailles peuvent faire des dommages, il convient même de fermer cette basse-cour à certaines époques. Cette condition est assez difficile à

remplir : cependant elle devient indispensable si l'on donne une certaine extension à l'élevage.

En général, il est très utile que les volailles habitent la cour occupée par les écuries et le fumier ; elles y trouvent une foule de graines et d'insectes qui servent grandement à leur nourriture, et dont en même temps, elles purgent le fumier, ce qui est aussi fort avantageux ; de plus la chaleur qu'elles y trouvent, chaque fois qu'elles en éprouvent le besoin, leur est extrêmement utile.

Je sais que cette communauté a quelques inconvénients parce qu'il s'échappe du corps des volailles des petites plumes qui peuvent s'introduire dans les voies respiratoires des quadrupèdes et causer des accidents très graves ; mais heureusement ces cas ne sont pas fréquents, et d'ailleurs la vie des hommes, comme celle des animaux, est sans cesse entourée d'une foule de périls auxquels quelques uns succombent et que le grand nombre évite. Il est impossible de ne pas s'y opposer.

Les volailles, les poules surtout, font bien quelque tort au fumier en le grattant et en l'écartant du tas ; mais il est très facile de parer à cet inconvénient en plaçant le fumier dans une fosse appropriée à cet usage, comme cela doit être dans une exploitation bien dirigée, ce qui offre le double avantage d'éviter l'inconvénient dont je parle et d'augmenter la qualité du fumier.

Les principaux oiseaux de basse-cour sont les poules, les dindons, les oies, les canards et les pigeons. C'est principalement sur ces cinq espèces d'oiseaux que doivent opérer ceux dont le but est de faire une spéculation lucrative.

(A suivre)

Choses et autres

Le Haras National.—L'honorable M. Beaubien inaugure, le 10 mai prochain, le Haras National. Il y aura grande fête à cette occasion. Son Excellence le gouverneur-général, sir John Macdonald et l'honorable M. Carling sont au nombre des invités.

M. Beaubien a rendu un service public par cette institution à laquelle les classes agricoles portent tant d'intérêt.

L'église de Beauport.—Les travaux de reconstruction de l'église de Beauport, incendiés dans le courant de l'hiver, sont commencés depuis quelque temps. On transporte dans le moment sur le terrain et les pierres et les matériaux nécessaires. La démolition des anciens murs se fera bientôt et l'on croit que l'extérieur de l'église sera terminé pour l'automne prochain. On nous dit que les plans de la nouvelle église sont très jolis. Elle n'aura qu'un clocher. Les paroissiens de Beauport continueront à avoir leurs offices le dimanche dans la chapelle du couvent.

Les feux de prairies.—Sir John A. Macdonald a donné avis qu'il déposera un projet de loi obligeant les compagnies de chemins de fer à creuser un fossé des deux côtés de la voie. Cette mesure de précaution est rendue nécessaire par les fréquents incendies allumés dans les prairies par les étincelles lancées par les locomotives.

Prêtre mérité.—Dans les premiers jours de son épiscopat, Mgr Grandin, évêque de St-Albert, T. N. O. disait : "Je mourrai content, si j'ai la consolation d'ordonner un prêtre mérité avant de mourir." Ce vœu est réalisé. Le Rév. Frère Edouard John Cunningham a été ordonné prêtre dans la cathédrale de Saint-Albert. Il devra desservir le Lac Labiche.

Appât Artificiel.—Un pêcheur dans le bas du fleuve St-Laurent est en marche de rendre au gouvernement français, au prix de deux millions de francs, (\$100,000.00) un appât de pêche, boîte artificiel.

Cet appât dure pendant quelques jours et au bout de ce temps, l'on a qu'à le faire tremper de nouveau dans une liqueur pour qu'il reprenne son ancienne vertu et attire encore le poisson.

Le gouvernement français a nommé un comité de pêcheurs français pour faire l'essai de cet appât, et le comité a fait un rapport très-favorable en faveur de l'invention de génie canadien.

Un palais de sel.—B. H. Grant, de la ville du Lac St-Jean, dit que sa ville sera représentée à l'exposition de Québec par un palais de sel, qui sera vernissé et pourra soutenir la chaleur de l'été et le froid de l'hiver. Ce sera quelques choses d'unique en fait de construction.

D'après un correspondant du *Rural New-Yorker* \$900,000,000 se dépensent annuellement en boissons spiritueuses aux Etats-Unis. Combien de larmes, de misères ce chiffre représente-t-il ?

Du granit.—On vient de trouver à St-Méthot du Lac St-Jean une sorte de pierre très riche que M. l'abbé Laflamme a déclaré, après un examen fait, être une très belle variété de granit.

Le Canada Artistique.—La livraison d'avril du *Canada Artistique* nous arrive. Si les premières livraisons de cette intéressante publication étaient bien, que dirons nous de celle-ci ? Fréchet, Legendre, Mme Dandurand, Sulte, Faucher de St-Maurice, (Pour la musique) Lavallée, Gabriel Marchand sont les contributeurs. Les premières pages d'un roman de Ludovic Holey ; le portrait de Calixa Lavallée hors texte, deux morceaux de musique—voilà certes de quoi à satisfaire les plus exigeants. Les gens qui s'occupent des choses de l'esprit devraient se procurer cette livraison et constater les progrès qui se font tous les jours dans la publication des œuvres canadiennes.

Le *Canada Artistique* contient deux morceaux littéraires des mieux réussis. Le premier est à la plume élégante de Madame Dandurand et l'autre à M. Gabriel Marchand.

L'Editeur du *Canada Artistique* doit publier, dans la livraison de mai, le portrait de Mme Albani.

RECETTES

Composition pour marquer les moutons

—Faites chauffer 12 onces de graisse jusqu'à ébullition ; mélangez-y 4 onces de goudron pilez et passez au tamis fin. Employez cette composition toute chaude ; elle résistera à la pluie et aux intempéries de l'air.

Laine de bois pour les poulaillers

—La laine de bois consiste tout simplement en filaments détachés des écorces de bois, de fins copeaux ou de sciures. Eh bien ! on dit que cette soi-disante laine remplace avantageusement, dans les poulaillers, la paille destinée à la litière, car elle donne plus de chaleur et puis l'odeur du bois éloigne la vermine, ce qui n'est peut-être, pas bien certain. On croit que les aiguilles de pins brisées que l'on trouve en abondance dans certaines contrées, donneraient le même résultat.

Quoiqu'il en soit, si l'on veut que les poulaillers soient exempts de vermine, il faut tenir ces habitations très proprement, blanchir 2 ou 3 fois par an le local avec l'eau de chaux dans laquelle on introduit une petite quantité d'acide phénique. Dans ces conditions, les poules ne prennent pas de vermine et lorsqu'elles en ont, au moment où elles sont introduites dans les poulaillers, il faut avec un petit soufflet, les soulever avec l'insecticide Vicat, c'est-à-dire avec la poudre de pirètre.

Il ne faut pas, d'ailleurs, oublier que la vermine cause de grave préjudice à toutes les volailles.

**Compagnie d'Assurance Mutuelle Contre
le feu des comtés de Rimouski,
Témiscouata et Kamouraska**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné à tous les membres de cette compagnie que :

En vertu d'un réq em-ut pasé par les directeurs de la susdite compagnie à une as-emb-ée tenue au lieu ordinaire des séances, le vingt deuxième jour du mois d'Avril courant (1-90), il a été imposé une taxe ou répartition sur tous les billets de dépôt en force jusqu'à ce jour, de vingt (20) pour cent.

Le paiement de cette répartition est actuellement requis en vertu du dit réglemeut pour être versé au bureau du trésorier, en la ville de St Germain de Rimouski, sous le plus court délai.

Par ordre

F. X. ROULEAU
Secrétaire

**GRANDE VENTE
PAR ENCAN**

ETALONS :

**PERCHERONS
NORMANDS
ET BRETONS**

La Compagnie du Haras National vendra par encan, Samedi 17 Mai, à 1 heure p. m., à ses écuries à Outremont, près Montréal, 40 étalons : Percherons, Normands et Bretons.

Conditions faciles de paiement.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1889--Arrangement pour la saison d'hiver--1890.

Le et après lundi, 18 novembre 1889 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.34
Pour Lévis.....	9.54
Pour Lévis.....	10.43
Pour la Rivière-du-Loup	12.48
Pour Halifax et St-John	16.56
Pour la Rivière-du-Loup	22.33

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Srintendant en chef

Bureau du chemin de fer.

Moncton, N. Bk., Novembre 1889.

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845

Le Scientific American publié par M.M. Munn & Cie,

is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price \$3 a year. Four months' trial, \$1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences of public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price \$2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS

40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address: MUNN & CO., Patent Solicitors. GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

BETAIL AYKSHIRE ET COTENTIN (Normand)

COCHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANC,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

30, Rue St Jacques, MONTREAL



BY ONE MAN. Write for descriptive catalogue containing testimonials from hundreds of people who have saved from 4 to 9 cords daily. 25,000 now successfully used. Agency can be had where there is a vacancy. NEW INVENTION for fine saws, etc. free with each machine; by the use of this tool everybody can file their own saws now and do it better than the greatest expert can without it. Adapted to all cross-cut saws. Every one who owns a saw should have one. So busy to pay, we manufacture in Canada. Ask your dealer or write **EDWIN S. SAWYER & CO., 808 to 811 S. Canal St., Chicago, ILL.**

TURGEON & CARROLL

AVOCATS.

No. 28, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON

H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 28 au 30 de chaque mois.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

A LA

GAZETTE DES CAMPAGNES

Le prix d'abonnement est de une piastre par an. L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, et on ne s'abonne pas moins, que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné, par écrit, au Bureau du soussigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement; et les arrérages alors devront avoir été payés.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à

HECTOR A. PROULX, Gérant.